

## LES VALEURS DE JALMALV-MONTPELLIER

### La dignité

Elle est définie dans la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 (article 1), la dignité est inhérente à la personne humaine et elle est inaltérable.

Elle ne dépend pas de son état physique ou moral, ni de sa situation sociale.

Dans certaines circonstances, particulièrement difficiles, la personne malade peut éprouver un sentiment de dégradation, voire de déchéance, et douter de sa propre dignité. Les conditions de vie et de soins qui lui sont alors proposées, le regard de l'autre, sont essentiels pour respecter sa dignité, pour la confirmer.

### Le respect de la vie

Jalmalv-Montpellier œuvre au développement des soins palliatifs et de l'accompagnement parce qu'ils offrent aux personnes malades, aux proches et aux soignants une alternative à une question éthique que l'euthanasie laisse sans réponse.

Pour la Fédération, l'accompagnement et les soins palliatifs permettent à la personne malade et à ses proches de vivre la fin de la vie sans avoir ni à en hâter la fin, ni à la prolonger par une obstination déraisonnable.

### La solidarité

Le bénévole représente la société, il établit un lien de solidarité avec la personne qu'il accompagne.

**Accompagner c'est** s'engager comme un être humain envers un autre être humain. Cette relation se vit dans une réciprocité et un enrichissement mutuel. Elle contribue à développer en chacun son humanité.

En tant qu'association d'accompagnement, nous soutenons les principes forts des Soins Palliatifs, à savoir :

- Le principe d'**humanité** : respect inconditionnel de la personne
- Le principe de **solidarité humaine** : l'accompagnement est posé comme une exigence éthique
- Le principe d'**autonomie** : permettre à la personne malade de dire « je », de dire « non »
- Le principe de **proportion** et de **futilité** : assurer des soins utiles et éviter les soins futiles
- Le principe du **respect de la vie** : refuser de provoquer intentionnellement la mort

**EXISTER, C'EST ÊTRE EN LIEN** Réf. Fédération Jalmalv

## QUELQUES POSITIONS

### Jalmalv et la souffrance

La douleur doit être soulagée en priorité, mais elle n'a pas que des origines physiques. On ne peut la séparer des souffrances morales, affectives et spirituelles qui doivent être prises en compte dans la démarche d'accompagnement.

### Jalmalv et l'euthanasie

Jalmalv pense que l'acte euthanasique n'est pas nécessairement la réponse pertinente à la demande, parfois formulée par les malades, de mettre fin à leurs jours. Les soins palliatifs et l'accompagnement peuvent offrir une autre approche.

### Jalmalv et l'acharnement thérapeutique

Jalmalv adhère totalement aux dispositions de l'article 37 du code de déontologie médicale :

*"En toute circonstance, le médecin doit s'efforcer de soulager les souffrances de son malade, l'assister moralement et éviter toute obstination déraisonnable dans les investigations ou la thérapeutique."*

